

14^e réunion de l'OBEP

Mardi 5 décembre 2023, de 9h30 à 12h30, salle Marie-Curie à l'AEFE, en mode hybride

Membres excusés : Frédéric Petit, député de la 7^e circonscription électorale des Français hors de France, et Sophie Taillé-Pollian, députée du Val-de-Marne.

Accueil de nouveaux membres : Véronique Bouteille, chargée de la mission de développement professionnel à la Mlf, Sophie Grunfelder, experte au service de l'appui et du développement du réseau (SADR) à l'AEFE, Anne Boulanger (CFDT).

Ordre du jour

Ouverture par Claudia Scherer-Effosse, directrice générale de l'AEFE, présidente de l'OBEP

Le mot de Jean-Marc Merriaux, directeur général de la Mlf

État des lieux

- ✓ **L'enquête EBEP de la rentrée 2023 : questionnaire remanié et résultats de la consultation**
Alain Trintignac (AEFE/DEOF) et Raphaëlle Dutertre (AEFE/SGA)

Actualités

- ✓ **Retour sur le colloque de l'association ALEDAS à Barcelone les 24 et 25 novembre 2023.**
Isabelle Tardé (Fapée), Dominique Collado (Mlf) et Alain Trintignac, Sophie Grunfelder (DDAR/SADR)
- ✓ **AESH :**
 - **Évolution du chantier Scola, données sur l'élargissement du dispositif à l'ensemble des familles françaises.**
Laurent Sisti (AEFE/sous-directeur de l'aide à la scolarité)
 - **Pistes de travail sur le suivi et traitement des dossiers par les MDPH.**
Diane Roeser (MEAE/DFAE), Sophie Grunfelder (AEFE/SADR)
 - **Formation des AESH : vers une offre d'initiative centrale ?**
Dominique Collado (Mlf) et Alain Trintignac (AEFE)

Focale thématique sur l'année du sport 2023-2024 et l'école inclusive

- ✓ **École inclusive, EPS et année du sport : retour sur l'enquête réseau d'octobre 2023 : perspectives pour 2024**
Marie-Christine Lefranc (AEFE/DEOF/BEVR), et Bruno Méry (AEFE/DEOF/IA-IPR EPS)
- ✓ **Témoignages d'établissements (capsules vidéo et intervention en direct)**
- ✓ **Projet de table ronde mai/juin 2024**

Perspectives stratégiques

- ✓ **Note d'orientation stratégique École inclusive : axes de travail**
Alain Trintignac et Dominique Collado
- ✓ **Vers une mise en réseau des lauréats du D.U EI EFE.**
Dominique Aimon et Clément Pin (INSEI), Alain Trintignac et Dominique Collado

Clôture par **Mme Claudia Scherer-Effosse**, directrice générale de l'AEFE, présidente de l'OBEP

COMPTE RENDU

Propos introductif Claudia Scherer-Effosse

La bienvenue aux participants et la présentation des nouveaux membres :

- **Véronique BOUTEILLE**, chargée de la mission de développement professionnel à la Mlf,
- **Sophie GRUNFELDER**, experte au service de l'appui et du développement du réseau (SADR) à l'AEFE,

À la fin de cette année scolaire, cela fera huit ans que l'OBEP est installé, après avoir connu diverses modalités de fonctionnement. Les dernières, qui privilégient depuis quatre années la mise en place de groupes de travail dont composition et thèmes peuvent varier, me semblent être une bonne formule pour assurer une continuité de réflexion et de production sans attendre les moments plus formels des deux réunions annuelles de l'Observatoire.

En prenant la direction générale de l'AEFE, je souhaite vous assurer de mon attachement au respect et à l'effectivité des droits de l'ensemble des élèves à besoins spécifiques, dont ceux en situation de handicap. Ce cap, dernièrement réaffirmé lors de la **Conférence nationale du handicap**, est clair et doit rester au cœur de notre action. C'est un **enjeu de dignité** qui nous oblige, en cohérence avec la progressive construction du **service public de l'école inclusive** sur notre territoire national.

Je voudrais ici revenir sur **quelques points de la synthèse des ateliers de réflexion qui se sont tenus à l'issue de la consultation du MEAE sur l'enseignement français à l'étranger du 27/03 au 03/07/2023** :

- Est rappelée une réelle adhésion aux principes, programmes et valeurs du système éducatif français comme critère fondamental de l'homologation des établissements par le MENJ, par laquelle l'Etat apporte une garantie de conformité et de qualité.
- Est affirmée la préoccupation majeure d'un climat scolaire serein, du **bien-être des élèves et des personnels**, reprise par la dernière **note de service annuelle du MENJ sur l'homologation**. Au fond, prise en compte des compétences socio émotionnelles, développement de l'accessibilité notamment pédagogique, bien traitance et excellence pédagogique : même combat !
- Est encouragée une meilleure appropriation des critères et des valeurs de l'homologation par un **exercice d'auto évaluation** réalisé par la communauté scolaire. Sur le sujet de l'école inclusive, l'OBEP a par anticipation donné suite à cette préconisation par la production et la diffusion du **Qualinclus EFE...**
- Est également mise en avant, toujours en lien avec l'homologation mais aussi avec les enjeux de développement du réseau, la **nécessité d'une coordination forte de la formation par l'AEFE**, domaine dont il convient de **renforcer la performance, l'efficacité, la visibilité, le caractère innovant et la valorisation**, notamment sur l'accueil des élèves à besoins particuliers...

D'autant que l'enquête support de cette consultation ministérielle montre que l'inclusion et l'attention portée à ces élèves ne sont pas encore considérées comme un atout de l'EFE par rapport à ses concurrents. Seuls 18% des personnes répondantes (toutes catégories confondues) pensent en effet que l'inclusion est un marqueur de notre réseau, alors que 17% d'entre eux seulement voient dans l'innovation pédagogique un atout de notre réseau... Il n'est pas interdit de voir une corrélation entre ces chiffres...

Les offres de formations d'initiative centrale (diplômantes et/ou certifiantes), de zone (PRF) et même d'établissement se développent. Elles vont dans ce sens et ont déjà donné lieu à des retours d'expérience à l'occasion de réunions récentes de l'OBEP. L'effort est à poursuivre et structurer.

- Est enfin pointée la nécessité **d'acculturation des établissements** (tous acteurs confondus) aux problématiques de prise en charge des publics à besoins particuliers, de positionnement de « référents » en la matière, de prise en charge psychologique, de renforcement de l'accessibilité dans les projets immobiliers, de dialogue approfondi avec les familles.... Ici encore, le recours à l'outil « d'auto diagnostic » qu'est le Qualinclus EFE est de nature à ouvrir les chantiers d'amélioration de l'existant dans les établissements.

L'exigence de montée en compétence des professionnels doit être notre boussole tout comme le contrôle des pratiques d'accessibilité, pour que la qualité des accompagnements devienne la norme en toutes circonstances et en tous points du réseau, et pour qu'in fine les droits fondamentaux soient toujours respectés.

Intervention Jean-Marc Merriaux, directeur général de la Mlf

Depuis la création de l'OBEP, la Mlf travaille en étroite collaboration avec l'AEFE afin de tendre chaque jour davantage vers une école réellement inclusive, dans un contexte international.

Les actions de la Mlf, qui s'inscrivent pleinement dans les orientations ministérielles, visent à accompagner au plus près les équipes.

C'est ainsi que nous avons créé **deux communautés de professionnels** :

La première engage les équipes à réfléchir à ce qui est communément appelé la Conception Universelle des apprentissages, et qui a évolué vers l'Accessibilité Universelle des apprentissages. La CUA, née en Amérique du Nord, est un cadre fondé sur la recherche et utilisé pour concevoir des programmes-cadres qui, par leurs objectifs pédagogiques, les méthodes, les contenus et les évaluations associées, donnent aux élèves y compris atypiques, des possibilités d'apprendre et construire des connaissances et des compétences. Elle consiste à offrir simultanément des soutiens utiles à l'apprentissage et une facilité d'accès au curriculum, tout en maintenant des normes élevées de réussite pour tous les élèves.

La seconde est destinée à la formation des AESH. Notre réseau a pour particularité d'accueillir des élèves majoritairement non français. La question de l'emploi, de l'attribution des heures d'AESH est donc particulièrement vive puisque nous ne disposons pour ces élèves d'aucun des dispositifs français, tels que les MDPH. Il s'agit donc de répondre au plus près aux besoins du terrain.

Ce besoin, nous le couvrons par des formations universitaires diplômantes telles que celles proposées par l'INSEI ou l'INSPé de Lyon.

L'école pour tous en contexte international reste à construire... Ensemble.

Enfin, dans le cadre du bien-être des élèves et du climat scolaire, la Mlf fait partie du consortium du **projet Lisa** visant à mieux comprendre, mieux repérer, et mieux collaborer pour favoriser le bien-être et la santé mentale des élèves.

Nous entrons dans une phase de prototypage de la plateforme LISA qui est en cours de développement. 3 Etablissements de Pleine Responsabilité de la Mlf seront impliqués dans cette opération et rejoindront un groupe de "testeurs" d'académies partenaires du projet en France.

Le projet LISA, avec la plateforme finalisée, devrait se déployer dans quelques établissements "tests" à la rentrée 2024. Démarche à suivre sur laquelle nous serons peut-être conduits à revenir ultérieurement.

État des lieux

L'Enquête EBEP à la rentrée 2023, centrée sur le recueil d'indicateurs d'accessibilité, est bienvenue car elle met un terme à la longue absence de données exhaustives et exploitables à tous les niveaux d'organisation du réseau (de l'établissement à l'Agence en passant par le pays et la zone).

Après l'envoi préalable du fichier Excel des résultats complets aux membres de l'OBEP, un **diaporama de synthèse** accompagne ce CR.

La présentation conduit à pointer une incohérence des données concernant les aménagements de scolarité et les aménagements des épreuves d'examen qui laisse penser que l'intitulé des premiers devrait être plus explicite. Idem pour les AESH collectifs et/ou mutualisés. La question des référents EBEP pose le problème des décharges. Si la **circulaire (jointe au CR) du 24 juin 2016** sur les modalités d'application des missions particulières des enseignants du 2^d degré et personnels d'éducation (Partie III-1) évoqué par M. Deltour, envisage un allègement de service sous réserve de l'accord préalable de la direction de l'Agence, il n'en est pas question pour le premier degré comme le rappelle **Alexandra Diakhate**. Les Indemnités pour missions particulières (IMP 2^d degré) et autres indemnités périscolaires (1^{er} degré) sont souvent prévues par les lettres de mission qui cadrent l'activité de ces personnels ressources en établissement. C'est une avancée mais, vu le temps à consacrer à ces missions, cette solution n'est plus vraiment considérée comme satisfaisante.

La DRH sera sensibilisée au sujet, même si le positionnement de personnels de droit local est de plus en plus observé sur le terrain et qu'ils ne relèvent pas de sa compétence.

Pour information, une **communication du service des relations extérieures** de l'AEFE portant sur les données de cette enquête a été diffusée. Elle est également **jointe à ce CR**.

Actualités :

Laurent Sisti indique que 324 dossiers, dont 194 de non boursiers, ont été traités pour un montant des financements attribués de 1 550 000€. Pour 2023-2024, nous en sommes à seulement 49 dossiers.

François Ralle-Andréoli et Myriam Razafindratsima insistent sur la situation particulièrement délicate des familles boursières à 100 %, dont les enfants disposent d'une notification MDPH, mais qui restent dans l'incapacité d'avancer plusieurs mois de rémunération de l'AESH, dans l'attente de la perception de leur bourse. Laurent Sisti rappelle qu'un courrier du 10 février 2023 a été adressé aux établissements du réseau, qui donne clairement la possibilité aux établissements de procéder à une avance. **Ce courrier est joint** pour mémoire au CR.

M. Ralle-Andréoli rappelle qu'il a déjà suggéré l'idée d'une suspension du paiement des frais de scolarité pour ces familles dans l'attente d'une régularisation dès la perception des bourses AEFE. Cette procédure aurait une pertinence toute particulière dans le cas de notifications pluri annuelles.

Le problème reste aigu pour les premières demandes qui justifient pleinement une sollicitation des MDPH en fin d'année N-1. Les établissements y sont invités. Encore faut-il que la recommandation soit traduite dans les faits. Il y va de **l'effectivité de la compensation** mise en place.

Sortant du cadre strict des ressortissants français, l'hypothèse est posée d'un travail d'étayage des établissements qui formalisent les PPS des élèves de toutes les autres nationalités, en s'appuyant sur leurs seules ressources et expertises locales... Vers un GT dédié ?

Diane Roeser rappelle tout d'abord que les travaux portés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et le ministère de la Santé se poursuivent, aux fins de sensibiliser les MDPH au regard de l'hétérogénéité des méthodes constatées. Une fiche technique est ainsi en cours d'élaboration à l'attention des MDPH, destinée à mieux faire comprendre les spécificités des demandes et des procédures propres aux Français de l'étranger en situation du handicap (AESH mais également dispositif d'aides sociales).

Plusieurs pistes d'améliorations pour les élèves sont envisagées :

- solliciter la systématisation d'une notification pluriannuelle,
- étudier la possibilité d'un calendrier de dépôt et de traitement par les MDPH compatible avec la rentrée scolaire.

L'objectif à terme est également d'élaborer une communication globale sur le parcours usagers à l'étranger, comprenant un panorama des aides mises en place au bénéfice des Français établis hors de France. L'AEFE est associée aux travaux en cours avec la CNSA sur le volet de l'accompagnement scolaire des élèves en situation de handicap (AESH).

Par ailleurs, une refonte de l'instruction AESH est également en cours d'élaboration, dissociée de celle des bourses scolaires. L'objectif est de gagner en clarté et en lisibilité, par une présentation des principes généraux, des conditions d'attribution, des documents nécessaires à l'instruction ou encore de la procédure d'attribution. Des précisions seront en outre apportées telles que la nécessité de cocher la case « aide humaine » dans le dépôt de la demande auprès d'une MDPH, ainsi que des clarifications sur certaines notions telles que le PPS, afin d'éviter toute confusion entre les dispositifs existant en France et ceux, pouvant porter le même libellé mais pas la même nature dans les procédures pour les Français de l'étranger. Des réflexions sont en cours sur l'établissement d'un barème d'attribution.

Enfin, Mme Roeser souligne le rehaussement budgétaire consacré aux aides financières pour les AESH. La dotation du programme 151 sera portée à 1,5 M€ en 2024 (contre 1,31 M€ en 2022/2023 et 0.31 M€ en 2021).

Sophie Grunfelder, lors du colloque de Barcelone, a pu proposer une intervention sur deux points qui ont été relatés ce matin.

1^{er} point :

Le contexte de la feuille de route 23-26 de l'AEFE, opérateur public du MEAE, qui place l'inclusion comme vecteur de développement et d'amélioration de la qualité au titre de l'axe 1 point 1 de de la feuille de route 23-26 de l'AEFE. Cette feuille de route a été présentée et cet élément souligné lors des séminaires de rentrée par les experts du SADR aux chefs d'établissements participants. Le service de l'appui au développement du réseau (SADR) est attentif à faire vivre l'inclusion comme vecteur de la plus-value qualitative des établissements, et ce dans l'ensemble de ses interventions. Il est à préciser que, dans un système de plus en plus concurrentiel, d'autres systèmes éducatifs internationaux se sont déjà emparés de la question et affichent la différenciation pédagogique spécifique aux EBEP comme un levier d'attractivité.

2^e point :

En écho aux travaux avec la CNSA auxquels l'AEFE est associée, Sophie Grunfelder, déjà intervenue à l'OBEP à titre privé sur le projet de « MDPH99 » qu'elle poussait, en suit désormais le déroulé au titre du SADR (cf point 1) et l'a indiqué à la CNSA lors d'une entrevue en ligne le 20 novembre dernier. En complément des propos de Mme Roeser, elle précise à titre d'information que la fiche contient pour le moment **cinq points d'attention**, vecteurs d'amélioration qualitative pour les demandeurs, au nombre desquels les familles/élèves des établissements de l'AEFE.

- 1) le premier point reprend le cadre juridique de saisine des MDPH par les FDE,
- 2) le deuxième point précise les prestations pouvant être servies aux FDE (similitudes et particularités eu égard aux prestations servies sur le sol français), incluant une liste de clauses dérogatoires, notamment dans en matière éducative.
- 3) le troisième point concerne les relais locaux du pays de résidence pouvant être contactés dans le cadre d'une situation de handicap reconnue ou à évaluer.
- 4) le quatrième point concerne les dispositions particulière internes à l'UE
- 5) le cinquième point concerne les demandes de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

L'architecture comme les contenus de cette fiche métier émanant de la CNSA pourront évoluer dans une perspective d'amélioration continue de la qualité du service apporté. Ce document qui aidera les MDPH dans leur réponse devrait enfin être accompagné de séances d'information / formation des MDPH par la CNSA. En lien étroit avec sa tutelle ministérielle ici représentée par Diane Roeser (DFAE), l'AEFE se tient disponible pour toute contribution de nature à alimenter un projet essentiel, puisqu'il sert la cause de l'accessibilité due aux familles/élèves des établissements du réseau EFE.

Dominique Collado et Véronique Bouteille : La question de la formation des AESH s'est plus fortement imposée dans l'agenda de l'OBEP ces derniers mois, d'autant que leur nombre augmente comme l'indique l'enquête EBEP. Un dispositif de formation filée à distance est opérationnel à la Mlf mais l'accès n'est techniquement pas pensé pour les personnels du réseau EFE hors établissements Mlf. Une évolution vers une généralisation de l'accès reste à étudier, car il serait dommage de doubler ce type de dispositif par une initiative centrale de l'AEFE.

En outre, des parcours dédiés se mettent progressivement en place sous l'impulsion de plusieurs IEN dans leur zone respective, en dépit du statut particulier de ces personnels. Le sujet d'une généralisation dans toutes les zones va peut-être s'imposer.

Jaime Peypoch évoque la mise en place d'une formation gratuite et également très bien accueillie au Vietnam.

On note que plusieurs personnes titulaires du DU EI EFE se sont associées pour travailler, à titre expérimental et en lien avec l'INSEI, au montage d'une formation de formateurs des AESH déclinables dans des zones de caractéristiques très différentes (africaines et européennes notamment). Un retour d'expérience pourra nourrir la réflexion de l'OBEP une fois l'offre finalisée.

Point de vigilance essentiel : la bonne complémentarité, cohérence et convergence de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement et/ou de professionnalisation de ces personnels à toutes les échelles d'organisation et de mise en œuvre. L'OBEP pourrait ici avoir un rôle de cartographie de l'existant pour faciliter la lisibilité et la visibilité de toutes ces offres, tant les AESH requièrent une attention vraiment particulière.

Année du sport et école inclusive :

L'année du sport qui structure bon nombre d'actions pédagogiques tout au long de l'année 2023-2024, a pris une tonalité inclusive. Cette dimension inclusive des pratiques corporelles est d'autant plus importante à promouvoir qu'elle révèle le puissant potentiel d'éducation à la citoyenneté des activités physiques et sportives (APS). Encore faut-il en penser l'accessibilité et les adaptations.

Ce travail sur l'accessibilité est ici illustré par plusieurs témoignages d'établissements.

Sur l'enseignement obligatoire de l'EPS :

- intervention de **Brice Flaquière**, directeur pédagogique de l'école internationale de Dallas **(support de l'intervention joint)**,

- vidéo proposée par (professeur d'EPS) sur l'aménagement de l'examen pour une jeune fille déficiente visuelle scolarisée au lycée Van Gogh de La Haye,

S'agissant des 30 minutes d'activités physiques quotidiennes (APQ) :

- vidéo de **Justin Tixier** (prof d'EPS au collège international Marie de France à Montréal)
<https://www.youtube.com/watch?v=bzKg6GoZQoc>

Concernant des pratiques liées à l'action locale des ligues, les Jeux internationaux de la jeunesse (IJ) et une expérience de coopération éducative avec un établissement spécialisé local :

- vidéo proposée par **Julien Kervédaou** (professeur d'EPS au lycée Jean Monnet de Bruxelles)
<https://www.youtube.com/watch?v=pNNRcjsK0Qk>

Du volet inclusif de l'enquête monde « EPS et sport scolaire » évoquée par Bruno Méry (IA-IPR EPS) et diligentée en octobre dernier, il ressort des 184 réponses reçues qu'à la question « assurez-vous une prise en charge des élèves en situation de handicap ? », 80 % répondent favorablement.

Sur ces 80 %, on note que les établissements répondants proviennent des seize zones du globe

On note également que la prise en charge est effectuée à 100 % pendant les cours d'EPS et que, pour un élève sur deux (46 % d'entre eux), la prise en charge s'effectue également pendant les créneaux de l'association sportive.

Marie-France Lefranc (cheffe du bureau des événements et de la valorisation du réseau) intervient sur le projet d'une **table-ronde**, temps fort envisagé en mai ou juin 2024. En couronnement de cette année, le sport sera envisagé comme vecteur éducatif, de santé, d'inclusion citoyenne. La liste des participants reste à arrêter, même si quelques pistes existent. Une communication au réseau ne manquera donc pas d'en préciser contours et contenus dans les mois qui viennent.

Perspectives stratégiques :

Alain Trintignac présente défis et grands axes de travail en les adossant au contrat d'objectifs et de moyen (COM) 2024-2027 de l'AEFE et au CAP 2030.

Le support de la présentation est joint à ce CR.

Le projet de **mise en réseau des lauréats du DU-EFE** est une nouvelle proposition de collaboration entre l'Institut National Supérieur de l'école Inclusive (INSEI de Suresnes) et le réseau EFE.

Le support de cet exposé de Dominique Aimon et Clément Pin est joint à ce CR.

Propos de clôture de la directrice générale de l'AEFE

Pour cette année, des pistes de travail à concrétiser dans le cadre de cette année du sport dans sa version inclusive.

Pour le moyen terme, une note d'orientation à finaliser en lien avec le COM 2024-27, CAP 2030, en restant connectée dans le respect des spécificités du réseau, aux axes stratégiques de l'Etat français.

Annnonce d'une réunion en fin d'année scolaire qui permettra un nouveau point sur les avancées des travaux.

Remerciements à l'ensemble des participants.